

Affiché du 11/12/2020
Au

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de CHAMBRY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chambry

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 09 Décembre 2020

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Olivier JOSSEAUX, maire.

Présents : ANGELILLO Claudie, BEAUFREMEZ Annie, BEAURAIN Raymond, BUDA François, ELOY Carine, FRAILLON Alexandre, HEMMERY Claude, JOSSEAUX Olivier, LEFEBVRE Sylviane, MARTINET Benoît, QUATREVAUX Isabelle, WATHIER Maxime, WIECHCINSKI Rémy

Absents : HOLL Sylvain

Secrétaire : Madame LEFEBVRE Sylviane

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020D53 - Subvention OCCE Classe découverte et eau 2021

Exposé :

Mme Sylviane LEFEBVRE présente au conseil municipal le projet de classe de découverte et eau pour la classe d'élèves Grande section maternelle, CP –CE1 de Chambry .

Monsieur Emmanuel HUART, directeur enseignant de souhaite organiser pour sa classe soit 26 élèves une classe découverte et eau au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Merlieux 02. Le budget du séjour de 4 jours- 3 nuits du 23 au 26 mars 2021 s'élève à 7 488,00 euros, soit 288 euros par élève. Il sollicite donc à cet effet une subvention d'un montant de 3 250 euros, soit 130 euros par élève, permettant ainsi de réduire la participation des familles à 65 euros par élève. L'ensemble des élèves de la classe participe au séjour.

Mme Sylviane LEFEBVRE propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention spécifique à l'organisation du séjour décrit ci-dessus à l'OCCE- Coopérative scolaire de l'école 02 CHAMBRY d'un montant de 3 250 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020D54 - Dépenses d'investissement exercice 2021 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune

Exposé :

Le Maire expose que l'article L 1612-1 du Code des collectivités territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget, à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour permettre la poursuite normale des opérations et compte tenu du vote traditionnel du budget primitif à la fin du mois de mars, le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires dans la limite fixée par l'article

L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales.

Il propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du maire rapporteur,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif

Après en avoir délibéré décide

1 – d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2021 avant le vote du budget 2021 de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2 - de fixer la limite des crédits ainsi ouverts aux montants suivants :

Chapitre budgétaire	Montant en euros inscrit au budget 2020	Montant en euros maxi autorisé avant le vote du budget 2021	Montant en euros ouvert pour l'autorisation avant adoption du budget 2021
21	102 050,00	25 512,50	25 000,00
23	403 400,00	100 850,00	100 000,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020D55 - admission créances éteintes

Exposé :

Monsieur le maire soumet à l'assemblée un état de créance éteinte de l'année 2012 du budget de la commune, dont M. le receveur municipal demande l'admission pour un montant total de 304,13 € dont le tableau est joint en annexe.

Il propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1 - D'admettre en créance éteinte les produits irrécouvrables pour un montant total de 304,13 € dont la liste détaillée est jointe en annexe.

2 – que la dépense correspondante soit 304,13 € sera imputée au budget de la commune à l'article 6542.

Délibération adoptée à l'unanimité.



HL_RV103

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

LAON, le 25/11/2020

TRES. LAON MUNICIPALE ET BANLIEUE
CITE ADMINISTRATIVE
02000 LAON

TRES. LAON MUNICIPALE ET BANLIEUE
CITE ADMINISTRATIVE
02000 LAON

Affaire suivie par M. Francis LELARGE
Téléphone : 03 23 26 28 01
Télécopie :
Mel: i002016@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur MADE IN V
ZIB
8 RUE ROUGE BOUTON
59113 SECLIN

N/REF : 3202151741

BORDEREAU DE SITUATION

DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 25/11/2020.

Le montant total dû s'élève à 304.13 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 22500 - CHAMBRY						
2012-T-230-1	18/09/2012	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2012	345,60		345,60	
2013- 4422735932-	30/01/2013	Lettre de relance standard			345,60	
2013- 4875052332-	06/03/2013	Mise en demeure standard			345,60	
2013- 5161567232-	10/04/2013	Dernier avis avant PSE (P762)			345,60	
	30/03/2015	Chèque bancaire MALFAISAN EMMANUEL		17,28	328,32	
	12/05/2016	Chèque bancaire MALFAISAN EMMANUEL		24,19	304,13	
Total 2011 - T-230			345,60	41,47	304,13	0,00
Total 2012			345,60	41,47	304,13	0,00
Total BC 22500			345,60	41,47	304,13	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					304,13	

DETAIL DES RECOUVREMENTS					
Mode de règlement	Informations diverses	Date	Montant	Budget	Exercice/pièce
Chèque bancaire	MALFAISAN EMMANUEL	30/03/15	17,28	22500	2012-T-230
Chèque bancaire	MALFAISAN EMMANUEL	12/05/16	24,19	22500	2012-T-230
Sous-total Chèque bancaire			41,47		
<i>Total des recouvrements</i>			41,47		

Le comptable public

MAËS Odile

Informations diverses

Le maire informe le conseil qu'en raison de la crise sanitaire Covid 19 ayant entraîné la fermeture des restaurants, des bons restaurants alloués aux anciens à l'occasion de la fête de juin 2020, n'ont pu être utilisés. La date de validité de ces bons a été prolongée jusqu'au 31 mai 2021.



Olivier JOSSEAUX

OLIVIER JOSSEAUX
 2020.12.17 13:28:10 +0100
 Ref:20201217_094804_1-2-O
 Signature numérique
 le Maire

